

Enquête publique / distillerie de Saint Maximin la sainte baume

De: "Sandra VAN" <sandravancutsem@gmail.com>

11/01/2019 22:29

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite dans le chemin du Pigeonnier situé à proximité de la distillerie depuis quelques semaines avec mon mari et ma fille de 16 ans.

Nous avons choisi d'acheter notre maison dans ce quartier résidentiel après avoir pris des renseignements sur l'utilisation de l'usine distillerie et il nous a été assuré que l'exploitation de cette usine ne reprendrait pas !!!

Malheureusement, quand je lis le projet de remise en route de cette usine je me sens berné !!!!

C'est pourquoi je tiens à vous faire part de mon mécontentement quant à la remise en route de la distillerie.

Les quartiers résidentiels proches se sont développées et la majorité des riverains ont choisi ce secteur en connaissance de cause et surtout parce que la distillerie ne fonctionnait plus.

C'est aussi notre cas !

L'historique du fonctionnement de la distillerie montre que les nuisances étaient nombreuses et plutôt impactantes sur la vie de tous les jours pour les riverains du secteur.

En parlant avec la population qui a subi ces nuisances pendant plusieurs années jusqu'à 2013 nous constatons que la remise en fonction de la distillerie remettrait en cause la qualité de vie retrouvée sans compter l'impact sur le marché immobilier qui subira une baisse significative à cause des nuisances telles que : Olfactives paysagère ainsi que des parasites telles que des mouches sans compter les effets négatifs sur la santé avec des produits industriels et cancérigènes qui ont aussi par le passé pollué la terre.

Nous rentrons alors dans un débat qui pourrait remettre en cause la santé publique au sein d'une population ciblée et impactée.

Est-il normal à notre époque de brûler rejeter dégazer et fumer sachant que certains gazs sont reconnus comme étant des gaz à effet de serre des produits corrosifs inflammables voir cancérigènes on nous demande de faire des efforts pour l'écologie d'optimiser nos déplacements en faveur de l'écologie cependant la remise en route de cette usine va à l'encontre de tout ce qu'on nous impose

De nombreux camions amèneront le marre de raisin à Saint Maximin et donc circuleront sur la route chaque jour chaque semaine ce qui générera aussi de la pollution et des risques routiers.

Pour toutes ces raisons, je considère que cette usine n'a plus sa place dans ce secteur résidentiel et ne devrait absolument pas être autorisée pour une remise en marche.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération

Sandra VANCUTSEM
Chemin du Pigeonnier
Saint Maximin la sainte baume
06 21 27 85 85

Objet : Enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

De: "Sylvie Queille" <sylvie.queille@wanadoo.fr>

11/01/2019 19:58

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je réside, avec mon conjoint, depuis 2005 au 204 allée des Acacias, situé à proximité de la distillerie de St Maximin la Ste Baume. Nous avons fait le choix de cette ville pour sa qualité de vie ; mon mari n'hésitant pas à se rendre à Fos sur Mer tous les jours pour son activité professionnelle.

Lors de l'acquisition de notre maison, les personnes contactées (notaire, service de l'urbanisme de la Mairie, agent immobilier, ancienne propriétaire etc...) nous ont assuré que l'exploitation de la distillerie était définitivement abandonnée. Sans cela nous n'aurions jamais acquis ce bien. Je connais parfaitement, de par ma profession (j'ai exercé durant plus de 20 ans la profession de Commissaire aux comptes dans le secteur de la coopération agricole dans région Aquitaine) les nuisances qu'entraînent la proximité d'une telle usine de traitement des effluents viticoles, pour exemple la distillerie de Créon en GIRONDE et le combat dur que mènent encore les associations de défense de l'environnement et les riverains de la distillerie de la Douence.

Par le présent courrier je tiens donc à vous exprimer mon désaccord concernant la demande d'exploitation qui est faite par le propriétaire de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume.

Au vue du dossier dont j'ai pris connaissance, l'exploitant n'offre aucune garantie aux riverains et ils sont nombreux...au regard des émanations et des rejets nocifs pour la santé et l'environnement.

Soyons sérieux, les terrains qui jouxtent cette distillerie qui étaient des terrains agricoles ont été reclassés, par la Mairie en terrains constructibles et ce dans un contexte de ré-ouverture de l'exploitation. Au regard des décisions de la Cop 21, entre autre, notre pays s'engage sur un chemin qui doit préserver pour les générations futures une qualité de vie décente, comment envisager dans ce contexte une activité industrielle de cette nature dans une zone urbaine, à proximité d'écoles, d'habitations !

Quel désarroi pour ces nouveaux résidents que de voir leurs biens dépréciés, le travail et les économies de toute une vie partir en fumée (le mot est approprié !). Ces jeunes arrivants qui viennent d'acquiescer en toute confiance ces terrains pour y construire leur résidence, y élever leurs enfants voient tous leurs espoirs d'une vie saine s'envoler.

Je comprends parfaitement que les effluents doivent être traités mais ne peut-on le faire dans une zone plus appropriée, loin des zones d'habitation, des écoles.

Pour toutes ces raisons, je considère que la remise en service de la distillerie est inappropriée sur ce site. L'étude actuelle n'offre aucune garantie tant du point de vue de la santé que des émanations olfactives qui viennent déprécier les biens immobiliers des riverains que nous sommes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Sylvie QUEILLE
Expert Comptable
204 Allée des Acacias
83470 St Maximin la Sainte Baume
sylvie.queille@wanadoo.fr
0681242258

avis défavorable à l'ouverture de la distillerie

De: "anais cresson" <anais.cresson2@gmail.com>

11/01/2019 18:10

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin la sainte baume .

J'habite seule à Seillons sources d'Argens dans la résidence les Hauts de Seillons Sources d'Argens .

Je tiens à vous faire part de mes doutes quant à la réalisation du projet

Je pense que cette distillerie à des inconvénients bien sur pour le voisinage c'est-à-dire l'odeur le bruit ...mais le plus important des dangers pour la sécurité ,la santé et aussi pour l'environnement.

Pour toutes ces raisons ,je considère que mon avis est tout à fait défavorable à son ouverture qui occasionnerait beaucoup de dangers pour tout êtres qui l'entoure (humains, faune ,flore)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique .

Je vous prie d'agrèer Monsieur le Commissaire enquêteur ,l'expression de ma respectueuse considération .

Cresson anais

Provenance : Courrier pour Windows 10

Enquête publique exploitation distillerie de St Maximin la Ste Baume

De: LESAVRE <llesavre@orange.fr>

11/01/2019 17:48

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite 655 Chemin de régalette Saint Maximin la Ste Baume, situé à proximité de la distillerie, avec mon épouse.

Je tiens à vous faire part de mon opposition à ce projet, j'ai acheté ce bien en avril 2013 en tenant compte que cette distillerie qui n'était plus opérationnelle, ne servait que d'entrepôt voire qu'elle serait détruite.

Le fait de créer une usine de traitement des effluents vinicoles et autres va nous amener de la pollution air/sol/eau, des nuisances sonores, risques de toxicité, et une perte partielle de notre patrimoine que nous avons acquis en travaillant toute notre vie.

Pour toutes ces raisons, je considère que cette usine ne doit pas avoir le droit d'être implantée sur ce site, au milieu de toutes ces habitations

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération .

LESAVRE LUC

Tel: 07 71 02 63 42

Email : llesavre@orange.fr

[Spam] enquête publique concernant l'implantation d'une usine de traitement des rejets vinicoles sur la commune de Saint-Maximin-la Sainte Baume

De: ddonadio@cegetel.net

11/01/2019 17:47

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le commissaire enquêteur,

Propriétaire depuis 2010 d'une maison individuelle au 1815, route de Barjols, nous avons connus les dernières années de fonctionnement de la distillerie et les désagréments que son exploitation pouvaient engendrés.

Famille avec 2 enfants, situés à moins de 200m de l'usine, les impacts n'étaient alors pas négligeables : Fortes odeurs, insectes en quantités non négligeables (mouches, moustiques...), circulation des tracteurs des caves viticoles en temps de vendange, de camions de livraison...

Depuis la cessation d'activité en 2016, le site était visiblement utilisé en tant que dépôt des rejets des caves environnantes dans les bacs de rétention lors des vendanges. Nous avons alors les mêmes désagréments que lors de l'exploitation. En tant que riverain, la transformation du site en usine de traitement des rejets vinicoles des caves de la région PACA nous semblent dangereuse à plus d'un titre.

Tout d'abord, l'augmentation de la production ne pourra faire qu'augmenter les désagréments déjà cités, mais son exploitation fera naître de nouveaux risques dangereux pour l'environnement proche et moins proche, les habitants des quartiers environnants, les commerces alentours...

Depuis notre installation en 2010, nous avons connu une densification des zones d'habitation que ce soit quartier de la Régalette (nouveau lotissement), route du pigeonier (une dizaine de nouvelles maisons depuis 2014), mais également plusieurs modification du PLU qui ont transformées des zones agricoles en terrains constructibles, des réductions de parcelles (de 1500 à 1000 m2 pour le quartier L'Enclos par exemple).

Nous avons également connu l'implantation et le développement de l'école Galilée, de l'école de danse Marina Torres, d'une classe de chant mais également le retour de commerces tel que le « sentier provençal » ou un « Max d'affaire »... Tous ces sites se trouvent aujourd'hui en bordure proche de l'usine et seraient les premiers impactés.

Concernant l'exploitation de la route RD560, dans la présentation du projet, on nous parle d'un tonnage de 100t de rejets vinicoles exploités quotidiennement hors vendanges. Cela semble représenter une dizaine de camions par jour. Mais qu'en est-il des livraisons de produits chimiques nécessaires à l'exploitation ? Ainsi que des évacuations des rejets solides, puisque le ruisseau des fontaines ne pourra certainement pas tout supporter ? Cela ne va-t-il pas multiplier le nombre de camions ? Sans compter les transports directs des caves environnantes qui s'y ajouteront... Tout ceci va s'ajouter à un trafic déjà très important et qui ne cesse d'augmenter avec le développement de zones commerciales proches telles que la ZA de la Laouve ou de commerces tels que « la centrale de matériaux » ou encore du futur centre sportif de Saint Maximin...

Concernant le côté environnemental, quel seront les risques engendrés par la mise en place d'une torche permanente sur le site ? La plaine entre Ollières et Saint-Maximin n'est pas occupée que par des exploitations vinicoles. Il y a également la présence de nombreuses zones maraîchères, des vergers, des potagers... Dans des temps où on nous demande de favoriser la consommation de produits locaux, quels seront les impacts des rejets sur ces productions ? Connaissant l'utilisation des pesticides dans l'exploitation des vignes, on peut se douter qu'on les retrouvera dans les fumées ou les bouées dégagées... De plus, on cite souvent la présence de hérons dans cette plaine, mais on voit également plusieurs espèces de rapaces, ainsi que de nombreux autres oiseaux dans les alentours. La présence d'autres espèces animales nous semble également sous-estimée dans l'étude du projet...

Concernant les risques d'exploitation, ceux-ci ont-ils été bien quantifiés ? Les quartiers de la Régalette et de l'Enclos sont réputés pour être « sensibles » aux orages et à la foudre. En consultant les historiques d'accidents liés à ce type d'exploitation, on constate que la moindre petite coupure électrique a des effets désastreux : arrêts de pompes ou de torches entraînant le rejet de gaz plus ou moins toxiques par exemple. Les pluies peuvent également être très fortes dans cette zone. Il n'est pas rare de constater une inondation de la plaine. Quels seront alors les produits rejetés dans le ruisseau des fontaines ?

Les risques de pollution sonores vont également augmentés : livraison de camion la nuit et les week-ends, augmentation des durées de fonctionnement des pompes, des ateliers, des cheminées...

Anciens habitants de Gardanne, travaillant depuis une vingtaine d'année dans l'industrie de la micro-électronique et titulaire de plusieurs diplômes en chimie, les dangers d'une telle entreprise nous sont connus. Et il nous semble très étonnant et même aberrant de vouloir implanter cette structure dans un secteur avec autant d'habitations, ne serait-ce que pour les dangers pour la santé publique que cela entraînerait.

Cordialement

Carole et Daniel DONADIO
1815, route de Barjols
83470 Saint-Maximin la Sainte Baume

De: "nistrine mnasri" <olympicnistrine@gmail.com>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

11/01/2019 16:01

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permet de vous adresser ce courriel concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume.

Nous habitons au 204 allée Marcel Pagnol qui est située à proximité de la distillerie.

Nous avons, mon mari et moi, deux filles, l'une a tout juste 5ans et la deuxième 2 ans.

Je tiens à vous faire part de mon avis défavorable à l'ouverture de la distillerie Nous nous sommes endettés pour la construction de notre maison qui a tout juste 3 ans pour pouvoir offrir à nos enfants une qualité et un cadre de vie meilleur que ce que nous avons connus dans les très grandes villes.

En effet l'ouverture de la distillerie m'inquiète énormément quand à l'impact sur notre santé et ne nous permettra plus de pouvoir profiter de notre extérieur en toute tranquillité et ce dû aux diverses nuisances dont vous avez connaissance.

De plus une dépréciation immobilière sera inévitable et catastrophique pour nous ainsi que tous les habitants de St Maximin et les alentours, sans suivra sûrement une désertification des entreprises.

Je vous serai très reconnaissante de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.
Je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération

TACCIA Nistrine

Cordialement

Nistrine Taccia
Olympic location
464 av des 5 ponts
83470 St Maximin la Sainte Baume
04.91.99.02.15
www.olympiclocation.com

projet distillerie saint maximin

De: "M T" <gontramo@gmail.com>

11/01/2019 16:27

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

TEMPIER Monique et Gérard

698 chemin de Rébubèou

83470 Saint Maximin la Sainte Baume

tel: 09 71 40 19 43

Lettre à Monsieur M. François Boussard - Commissaire Enquêteur

Dossier: demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

Le 11/01/2019

Cher Monsieur,

Nous sommes propriétaires d'une résidence principale dans le quartier de Rébubèou à 600 mètres à vol d'oiseau de la distillerie.

Agés (77/78 ans) nous habitons seuls mais recevons régulièrement nos enfants et petits enfants.

Nous sommes inquiets par rapport à ce projet pour l'impact qu'il pourrait avoir sur:

1) notre santé

- a) Qualité de l'air par les produits rejetés, nuisances olfactives.
- b) Impact sur les eaux superficielles.
- c) L'impact engendré par les activités de l'installation (trafic, bruit).
- d) L'influence des vents dominants: les rejets éventuels arriveraient sur notre lieu de vie.

2) Notre environnement

- a) qualité de vie au grand air
- b) Dévalorisation de notre patrimoine

3) Sur toute autre nuisance qui pourrait en découler dont nous sommes ignorants à ce jour.

Ayant subi par le passé des nuisances lors du fonctionnement quelques mois par an, de la distillerie, nous considérons que ce projet qui est prévu pour fonctionner toute l'année est une menace pour nous.

Pour toutes ces raisons, notre avis est défavorable à l'ouverture de la distillerie -usine-.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir intégrer nos observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre respectueuse considération.

Monique et Gérard TEMPIER

-
-
Compte tenu de la connaissance scientifique mature à ce jour, et du retour d'expérience d'autres régions et d'autres sites, l'impact des polluants d'une centrale à enrobage est maintenant bien connu. Les conséquences sur la santé sont importantes en cas d'exposition aux rejets de ce type de centrale.

Nous souhaiterions avoir des réponses aux questions suivantes car elles manquent dans le projet présenté:

1) Pour ce projet, quel est l'impact sur la santé pour les riverains et personnes présentes sur la zone (<500m) et celles dans un rayon de 1km (écoles, maison de santé) compte tenu des rejets dans l'air ?

2) Qualité de l'air

Nous avons noté dans le projet que parmi la liste des polluants émis les plus pénalisant et sur la base de données bibliographiques et de données constructeurs, les composé retenus comme traceurs du risques sont les suivants :

Le SO₂, le NO₂, les poussières, le benzène, l'éthyl benzène, le toluène, le benzo(a)pyrène, le cadmium et le chrome.

Question: Quels sont les valeurs prévues des composés suivants en sortie de cheminée de la centrale d'enrobage et en tout autre point de la centrale et en voisinage proche (<500m) et plus lointain (1km, 5km) ?

- o Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène (BTEX),
- o Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP),
- o Formaldéhyde.
- o Et les autres substances présentes

Question: Quelles sont les conséquences sur la santé des personnes pour :

- o les salariés de la zone
- o les voisins proches
- o les personnes de l'armée (logement, infirmerie..)
- o les voisins en amont en vue plongeante sur la zone
- o le domaine du Capitou en amont
- o les collines du Capitou
- o les 4 écoles maternelles et primaires proches
- o les campings proches
- o les touristes et l'activité touristique très forte dans ce quartier
- o la maison de santé Lachenaud
- o la zone à l'Ouest avec habitations et nouvelles constructions (lors de vent d'Ouest dominant)

3) Impact sur les eaux superficielles

Nous avons noté dans le projet que:

L'impact sur la qualité des eaux de ruissellement, essentiellement lié à la quantité de matières en suspension, semble donc modéré au niveau de la plateforme de production de béton et d'enrobé.

Question: Quel est l'impact possible sur les terrains environnants, sur les eaux du Gonfaron, et par conséquence sur celle du Reyran et sur la plage de Fréjus.

4) Estimation du trafic engendré

Nous avons noté dans le projet que:

Le trafic total engendré par les activités de l'installation est de :

43,0 Poids Lourds entrants par jour, soit 86 passages ;

64,1 Poids Lourds sortants par jour, soit 128,2 passages.

Question: Pourquoi une telle différence entre camion entrants et camions sortants ?

5) Influence des vents dominants (Vent d'Ouest, Vent d'Est et vent du Sud)

Question: Quelle est l'influence des vents dominants (Vent d'Ouest, Vent d'Est et vent du Sud) qui n'est pas analysée dans l'étude d'impact.

6) Impact des crues :

Question: Une partie de la zone d'implantation est submersible par les crues et ne semble pas avoir été étudié. Qu'en est-il ?

Nous espérons pouvoir compter sur vous pour que tous ces points soient clarifiés et communiqués avant toute autre étape dans ce projet. Nous souhaitons aussi que cela fasse l'objet d'une nouvelle enquête publique sachant que les affichages n'étaient pas visibles d'une route publique mais au fond d'un cul de sac sur une voie non publique à ce jour.

Vous remerciant par avance pour vos actions, veuillez agréer, Monsieur Jean Cosette, nos meilleurs sentiments.

De: "Magali MEO" <magali.meo@gomeos.fr>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

11/01/2019 16:52

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite dans le chemin des terriers situé à proximité de la distillerie, avec mon conjoint et mes 2 enfants en bas âge.

Je tiens à vous faire part de mon opposition quant à la réalisation du projet.

En effet les nuisances liées à une telle installation ne sont pas négligeables. Je crains pour la santé de mes enfants mais aussi pour la mienne et celle de mon conjoint. Je ne pourrais plus emmener mes enfants jouer au parc de la regalette sans me dire qu'en les amenant jouer je les expose à de fumées toxiques. De plus comment peut on souiller des zones classées natura 2000? Nous nous sommes installés à st Maximin il y a 3 ans et nous souhaitons continuer à profiter de notre jardin sans avoir à subir les odeurs de la distillerie. Nous avons choisi ce cadre pour élever nos enfants dans un coin de campagne proche de la ville et ses désagréments ce n'est pas pour être pollué par cette distillerie. Et nous souhaitons que notre bien garde sa valeur immobilière. Imaginez vous le balais incessant des camions avec tous les risques d'accidents que cela comporte, toutes les nuisances sonores et toutes les pollutions supplémentaires.

Pour toutes ces raisons, je considère que ce projet ne doit pas aboutir.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Magali Meo

courrier pour enquête publique avis défavorable contre le projet d'ouverture d'une station de traitement des effluents vinicoles

De: "SAMPAIO-BOUREZ ELISABETH" <elisabethsbourez@gmail.com>

11/01/2019 12:43

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: courrier commissaire enqueteur.pdf (607,2 ko);

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci joint le courrier concernant notre avis défavorable (mon mari et moi-même) sur ce projet d'ouverture d'une station de traitement des effluents vinicoles à St Maximin.

En vous remerciant
Cordialement

M et Mme Bourez.

M et Mme Bourez Adrien et Elisabeth
162 impasse du petit Nice
83470 Seillons Source d'Argens
elisabethsbourez@gmail.com
0652214490

Seillons, le 11 Janvier 2019,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Objet : Avis **Défavorable** au projet d'ouverture d'une station de traitement des effluents vinicoles.

Monsieur,

Nous souhaitons mon Mari et moi-même par le biais de ce courrier vous faire part de notre avis défavorable concernant ce projet d'ouverture d'une station de traitement des effluents vinicoles pour les caves de la région Sud en lieu et place de l'ancienne distillerie de Saint Maximin situé 1660 route de Barjols.

Nous habitons sur Seillons, notre maison construite il y a environ 2 ans se trouve sur le flan de la colline de Seillons donnant une vue imprenable sur Saint Maximin et bien entendu sur cette « Distillerie » que je peux apercevoir de la fenêtre de notre chambre.

Nous avons 2 enfants âgés de 3 ans et 7ans, scolarisés tous deux aux 2 écoles de Seillons, nous sommes également Parents d'élèves au sein de ces 2 établissements.

Notre famille et tous les enfants et habitants de Seillons seront donc amenés à être confrontés à toutes les nuisances que ce projet va engendrer, ce qui nous oblige donc à vous exprimer notre **désaccord ferme** concernant ce projet, **notre colère**, et **notre mécontentement** quant au déroulement et la mise en place de celui-ci.

Et nous en sommes d'ailleurs persuadés, votre enquête publique révélera au grand jour tous les **dysfonctionnements** et arguments allant à l'encontre de ce projet et obligeant ainsi le Préfet du Var à **donner un avis négatif** et exprimer son désaccord comme bon nombre d'élus sont en train de le faire.

Les Nuisances relevés sont vastes et variées et lourdes de conséquences pour tous les habitants de Seillons, de Saint Maximin, d'Ollières...

- Nuisances olfactives (stockage du marc de raisin..)
- Nuisances paysagères (cheminés, fumée, torchère...)
- Nuisances sonores (engins, circulation de PL...)
- Danger et Risque d'accidents sur cette route déjà bien accidentogènes que j'utilise tous les jours.
- Risque de Pollution atmosphérique importante (Nos **Enfants** ??? Quel Avenir pour eux sous ces fumées nocives pour leur santé !)

- Le nombre de nouvelles maisons construites à proximité même de la distillerie a considérablement augmenté et l'impact et juste énorme de conséquences et totalement mis à l'écart dans ce projet.

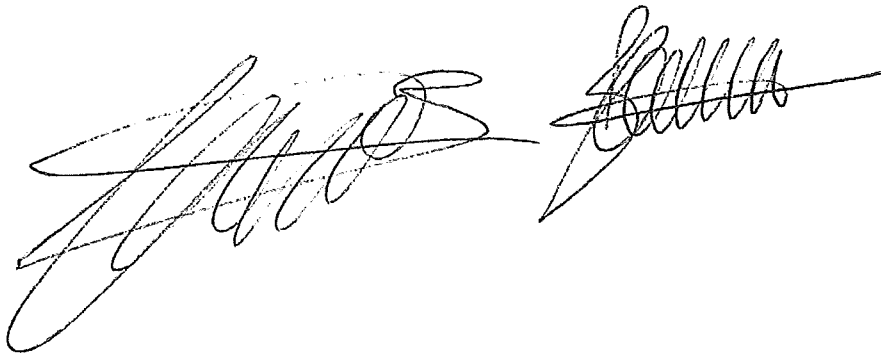
Mon mari et moi-même sommes **totalement opposés à ce projet**, l'avenir de nos enfants en dépend, et pour eux nous sommes nombreux à vouloir combattre ce projet.

Membres du « Collectif contre les Nuisances de la Distillerie de St Maximin la Sainte Beaume », nous sommes à l'heure où nous vous écrivons 349 membres et ce nombre ne cesse d'augmenter. Une pétition lancée hier sur le net a récolté + de 800 signature en 24h ! Et un nombre important d'habitant concernés n'a pas encore eu l'information de ce projet destructeur.

A l'air du bio, de l'écologie, du développement durable, de la protection de la planète, où l'avenir de nos enfants est devenu primordial, nous comptons fortement sur vous pour donner un avis défavorable à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées.

Monsieur et Madame Bourez et leurs enfants,

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is larger and more stylized, while the one on the right is smaller and more compact.

PROJET DE REOUVERTURE DU SITE DE LA DISTELLERIE DE SAINT MAXIMIN

De: "PATRICK EINAUDI" <einaudi.patrick@gmail.com>

11/01/2019 09:06

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: Monsieur Le Commissaire enquêteur.docx (128,8 ko);

Bonjour,

Veillez trouver ci joint un courrier concernant la réouverture du site de la distillerie de Saint Maximin

Cordialement Me EINAUDI Nathalie

Monsieur Le Commissaire enquêteur

Nous sommes des Saints Maximinois depuis plus de 14 ans, ceux qui nous a fait nous installer dans cette ville s'est son charme, son architecture, le massif de la sainte baume. La tranquillité.

Nous avons appris mon mari et moi même tout a fait par hasard via les réseaux sociaux nos voisins qu'un projet d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin « construction d'une station de traitement des effluents vinicoles. »

Nous habitons seulement à moins de 30 mètres de l'usine, dans un lotissement de 17 lots sans compter toutes les habitations en contre bas qui bordent l'usine.

Nous avons été très surpris d'apprendre l'existence d'une réouverture car en aucun cas cela a été mentionné.

Nous sommes très inquiets sur le projet comme je vous l'ai mentionné au dessus nous sommes vraiment à quelques mètres ou l'implantation va se faire.

Ma famille est composée de 5 personnes dont 3 enfants, et comme tout parents nous sommes inquiets sur la sante de nos enfants, sur l'impact de l'environnement.

Après avoir consulté tous les articles démontant la dangerosité, je tenais en vous en citer

NUISSANCES SANITAIRES : utilisations de produits chimiques notables ou inflammables
Utilisation de produits **CMR** (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction)

NUISSANCES OLFACTIVES : odeurs et fumées en continu.

NUISSANCES SONORES : 10 à 20 camions par jours 24H sur 24h 7 jours sur 7

NUISSANCES VISUELLES ET PAYSAGERES : Rejet de gaz à effet de serre 7J/7 24H/24

Rejets d'effluents dans le ruisseau des fontaines affluent du fleuve Argen.

Risque de pollution des nappes phréatiques.

Dégradation d'un site Natura 2000

Destruction d'espèces protégées

Création de 225 tonnes de boues par an à 16% de siccité.

Risque de déversement d'effluent.

Dégradation de l'attractivité de St Maximin, impact sur l'image de la Basilique, impact sur l'image du PNR de la Sainte Baume.

Ces nuisances vont toucher des milliers de personnes dans les villes de Saint Maximin Seillons et Ollières.

Une école est située à quelque mètre, un air de jeu pour enfants à 700m, de nombreux quartiers qui seront touchés par les différents vents.

D'après le code de l'environnement, les nuisances olfactives sont définies comme **une pollution atmosphérique**.

Je vous demande Monsieur Le Commissaire Enquêteur, de prendre en compte ma requête, et de ne pas donner une suite favorable à la réouverture de l'usine.

Je vous en remercie par avance, veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Mr et ME EINAUDI Patrick Nathalie

Clos des régalattes

83470 Saint Maximin

0635351867

nathalie.buonomano@gmail.com

einaudi.patrick@gmail.com